



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## **AOC « GROS PLANT DU PAYS NANTAIS »**

### **Avis de consultation publique**

Lors de sa séance du 20/06/2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne les 3 communes de :

- La Boissière-du-Doré (Loire-Atlantique)
- Saint-Fiacre-sur-Maine (Loire-Atlantique)
- Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée)

La consultation se déroulera du 30/07/2018 au 30/09/2018 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante : 1, rue Stanislas Baudry 44000 Nantes ou par courriel à l'adresse suivante : [nantes@inao.gouv.fr](mailto:nantes@inao.gouv.fr).

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30/09/2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG Fédération des Vins de Nantes, Château de la Frémoire, 44120 Vertou, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.